



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

À la séance ordinaire du 13 septembre 2016, le conseil a adopté le **REGLEMENT NUMERO 116-2016 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 92-2011 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.**

L'avis de motion a été préalablement donné le 9 août 2016, pour l'adoption d'un règlement à cet effet. De plus, un avis public contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où serait adopté le règlement, a été donné le 10 août 2016, selon l'article 12 de la loi 109 « Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ».

Le règlement numéro 116-2016 peut être consulté au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 14 septembre 2016.**

---

Denis Dagenais, g.m.a.  
Directeur général / Secrétaire trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (L.R.Q., c. C-27.1, a. 420)**

*Je, soussigné, résidant à **Lac-des-Plages**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, soit le bureau de poste et l'hôtel de ville, entre 14 h et 15 h, ce 14 septembre 2016.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 septembre 2016.*

---

*Denis Dagenais, g.m.a. Directeur général / Secrétaire trésorier*